

Note de présentation

BUDGETS PRIMITIFS 2021

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ». Cette note répond à cette obligation et présente les principales informations du budget primitif du budget principal de la commune et de son budget annexe. Elle est disponible sur le site internet de la commune.

La section de fonctionnement :

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien de la vie communale.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les dépenses d'entretien et de consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les salaires du personnel communal et les indemnités des élus.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux (calculés sur la base des valeurs locatives des biens concernés), des produits d'exploitations et des dotations de l'Etat.

Le nouveau schéma de financement des communes suite à la suppression de la taxe d'habitation entre en vigueur au 1er janvier 2021. Les communes vont percevoir la part départementale de la taxe foncière des propriétés bâties en remplacement de leur perte de TH sur la résidence principale.

La section d'investissement :

La section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériels, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures à construire.
- En recettes : ce sont les recettes perçues au titre des subventions d'investissement en lien avec les projets d'investissement retenus, le FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée), la taxe d'aménagement, l'autofinancement (résultat prévisionnel de la section de fonctionnement), l'affectation des résultats (résultat de l'exercice précédent ayant fait l'objet d'une affectation décidée par délibération de l'Assemblée Délibérante)

LE BUDGET PRIMITIF 2021 Caisse des Ecoles

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Chap 11 : Charges à caractère général : alimentation : 25 560,00€	Chap 70 : Produits de services : vente de repas : 17 515,41 Chap 74 : Dotations et participations, participation commune : 8 000 €	0,00 €	0,00 €
	R002 reporté : 44,59 €		
25 560,00 €	25 560,00 €		

LE BUDGET PRIMITIF 2021 COMMUNAL

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
423 304,23€ dont 023 : 68 417,92€ virrmt à sect investis.	394 714,45 €	555 648,92 €	662 138,18 € dont 021 : 68 417,92 virrmt de la sect fonct
		RESTE A REALISER DE 2020 : 114 051,70	RESTE A REALISER DE 2020 : 52 528,63
	R002 Reporté : 28 589,78 €	R001 Reporté : 44 966,19	
423 304,23 €	423 304,23 €	714 666,81 €	714 666,81 €

Les dépenses de fonctionnement

chap 012 : charges de personnel :	167 899,00 €	47,49 % des dépenses réelles
chap 011 : charges à caractère général :	115 820,00 €	32,76 %
chap 65 : autres charges de gest courante :	49 053,00 €	13,87 %
chap 014 : atténuation de produits :	7 769,00 €	2,20 %
chap 66 : charges financières (int emprunts):	9 771,31 €	2,76 %
chap 022 : dépenses imprévues :	3 200,00 €	0,90 %

Les recettes de fonctionnement

chap 73 : impôts et taxes :	177 187,00 €	44,89 % des recettes réelles
• impôts directs locaux	144 337,00	
• txes addit et droits de mut	16 000,00	
• fds de péréquation interco	12 200,00	
• dot solidarité communautaire	3 700,00	
• TEOM	650,00	
• Autres txes diverses	300,00	

Budget bâti avec une base inchangée de la fiscalité locale. Aucune augmentation de taux prévue pour 2021.

chap 74 : participations et dotations	113 691,30 €	28,80 %
• dotation forfaitaire	74 174,00	
• dot solidarité rurale	18 175,00	
• dot nationale de péréquation	12 311,00	
• dot aux élus locaux	3 027,00	
• fctva	1 406,00	
• état comp exon txe foncières	4 525,00	

chap 70 : produits serv,dom et ventes 61 426,15 € 15,56 %

chap 75 : autres prod. de gest. courante 40 410,00 € 10,23 %

chap 013 : Atténuation de charges

chap 77 : produits exceptionnels 2 000,00 €

Les investissements

RESTE A REALISER SUR INVESTISSEMENTS 2020	
DEPENSES	RECETTES
114 051,70 €	52 528,63 €
CHAP 20 : 15 000 € (immob corporelles : Etudes SETSO op 206 poj territoire) CHAP 204 : 7 000 € (Subv equip versées à fdee19) CHAP 21 : 76 884,40 € (immo corporelles : trav appart ecole op 214, propriété Valade) CHAP 23 : 15 167,30 € (immob en cours : adressage op197, maitre d œuvre trav alsh,op 204)	CHAP 13 : 52 528,63€ (SUBVENTIONS : pour stade op199, étude SETSO op 206 Projte de territoire, videoprojecteur op 210, adressage op 197)

N° opération	Opérations	Dépenses	Recettes
207	Travaux appartement ancienne poste	25 000,00 €	
209	Tracteur tondeuse	9 800,00 €	0,00 €
213	Débroussailleuse	785,00 €	0,00 €
215	Trav terrassement plateforme de tri	12 500,00 €	
216	Ecole numérique 2021	4 704,00 €	1800
217	Travaux mises aux normes cantine	205 000,00 €	106 820,00€
218	Trav rénov. Énergétique Bat Ecole	219 600,00 €	96 300,00€
219	Trav rénov énergétique ancien bat poste	2 640,00€	1 760,00 €

Autres investissements (hors opérations)

Articles			
2183	PC portable, écran suppl. et logiciel de dématérialisation, (Actes) - mat info 2 000€	2000,00 €	
2181	Inst. Générales, agencements - porte maison carou - chassis école ...	5 430,00 €	
2188	Autres immobilisations corporelles complément Acquisition Valade	5 000,00 €	

Synthèse

Sur le budget 2021 par rapport au budget 2020, on constate une diminution de 6,39% sur les dépenses réelles de fonctionnement et une diminution de 3,08% sur les recettes réelles de fonctionnement.

Le résultat de fonctionnement prévisionnel est de 28 589,78€.